

8 décembre 2001 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Conférence de presse conjointe de M. Jacques Chirac, Président de la République, et M. Stjepan Mesic, Président de la République de Croatie, sur les relations entre la France et la Croatie, la démocratisation en Croatie, la candidature de la Croatie à l'OTAN, la coopération de la Croatie avec le Tribunal pénal international, la coopération régionale et la distinction entre terrorisme et guerre de libération, Zagreb, Croatie, le 8 décembre 2001.

LE PRÉSIDENT MESIC - Mesdames, Messieurs, c'est avec un grand plaisir que j'ai reçu aujourd'hui Monsieur le Président français, Monsieur Jacques CHIRAC, qui est un invité à qui nous portons toute notre estime et notre amitié. C'est la deuxième fois que le Président français se rend en Croatie mais il était venu la première fois pour assister au sommet de Zagreb consacré à la réunion de l'Union européenne et des pays des Balkans occidentaux.

Certes, le séjour du Président CHIRAC à Zagreb se limite à quelques heures mais ceci ne nous a pas empêchés d'aborder, dans une ambiance tout à fait ouverte et amicale, toutes les questions essentielles qui touchent aux relations entre la Croatie et la France, qui concernent la situation dans la région, voire sur la scène internationale, en nous intéressant avant tout à la lutte contre le terrorisme.

S'agissant des relations politiques entre nos deux Etats, aucune question en particulier en suspens n'est à mentionner, il n'y a aucun problème. Après tout, la visite effectuée aujourd'hui par le Président français le confirme. Je suis heureux de pouvoir dire que la France soutient les changements qui se sont produits en Croatie depuis à peine deux ans et qu'elle soutient entièrement notre volonté de garantir la démocratie, les Droits de l'Homme et l'Etat de droit ici. Une politique qui a été lancée en Croatie suite aux élections qui se sont tenues au début de l'année dernière.

J'ai le plaisir de constater aujourd'hui que la France suit avec sympathie et qu'elle soutient le rapprochement de la Croatie avec l'Europe. Bien entendu, c'est à nous qu'incombe la majeure partie de la tâche, donc c'est à nous d'assumer la plus grande partie du travail concernant ce rapprochement de la Croatie avec l'Europe. Cependant, un soutien fourni par des amis fiables est plus que bienvenu.

Un certain nombre de questions en suspens restent dans le domaine de l'économie mais toutes ces questions peuvent trouver leurs solutions avec l'appui des deux parties et en respectant les intérêts des deux parties. Nous sommes d'accord sur le fait que nous ne permettrons pas que ces questions entachent l'ensemble de nos relations. Je me permets de souligner que ces relations sont très bonnes et que nous avons constaté l'existence des possibilités et d'une volonté de continuer à les améliorer.

Nous avons trouvé que nous étions parfaitement d'accord sur le fait que la Croatie avait un rôle à jouer important pour ce qui est de la stabilisation de la situation dans la région et, dans ce contexte, nous avons abordé la question de l'importance de la poursuite de la normalisation des relations entre Zagreb et Belgrade. Certes, il peut paraître de prime abord que l'approche de cette normalisation est entachée d'une certaine indécision mais la Croatie est parfaitement consciente de la nécessité de cette normalisation. Elle est également consciente de l'avantage politique et économique qu'elle apporte. J'ai dit à mon hôte que la stabilisation durable ne pourra pas avoir lieu tant que nous n'aurons pas trouvé le courage de faire face de manière claire au passé récent et, là, je ne suis pas du tout en train de mettre sur un pied d'égalité les parties ayant participé aux guerres au cours de la décennie passée.

Je me suis permis de souligner à quel point il était incontournable d'accepter et d'appliquer le principe de la responsabilité individuelle afin que cessent des accusations contre des peuples entiers. Bien entendu, cela nécessite que les points de vue changent, cela nécessite que change la politique de ceux qui sont toujours prêts à tolérer que des criminels de guerre accusés se promènent librement chez eux. Une pleine coopération avec le Tribunal Pénal n'est pas le test auquel nous soumet simplement la Communauté internationale, c'est quelque chose que nous nous devons à nous, si nous ne souhaitons pas devenir otages de ceux qui ont cherché à justifier des crimes en appliquant des conceptions, des visions politiques erronées.

J'ai pu informer le Président CHIRAC de l'état de nos relations avec la Bosnie-Herzégovine, des relations qui se fondent aujourd'hui sur une politique définie de manière tout à fait claire et qui exclut toute sorte de prétention à l'égard des portions du territoire de cet Etat voisin. Il va de soi que nous attendons des autres Etats de la région qu'ils nourrissent le même type de relations et d'attitudes à l'égard de la Bosnie-Herzégovine.

Enfin, qu'il me soit permis de dire que nous nous associons pleinement à l'activité de la coalition anti-terroriste dont la France est un des membres actifs. Nous estimons qu'une réponse globale était une réaction inévitable face à la menace d'un terrorisme global. A chacun de réagir conformément à ses possibilités réelles, à chacun d'assumer sa part de responsabilités dans la lutte contre le terrorisme, dans la lutte contre ceux qui l'appuient de quelque façon que ce soit. Il convient cependant de se pencher dès à présent de manière tout à fait sérieuse sur une politique à long terme qui nous permettra d'éliminer les causes qui ont contribué à la naissance du terrorisme sur le plan planétaire.

Pour conclure, je me félicite des entretiens que nous avons pu avoir aujourd'hui. Je suis convaincu qu'à l'avenir, nous saisirons toutes les occasions qui se présenteront afin de poursuivre notre dialogue, en respectant les intérêts de la Croatie et de la France mais aussi de la paix et de la stabilité dans notre région et dans le monde. Merci.

LE PRESIDENT - Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement le Président MESIC et le Premier ministre RACAN pour leur accueil ici aujourd'hui.

Les relations entre nos deux pays sont des relations denses, importantes. En témoigne d'ailleurs le fait qu'en moins de deux ans, le Président MESIC et moi nous sommes rencontrés trois fois. Le Président a parfaitement résumé nos entretiens. Je serai donc très bref. Pour dire que nous avons parlé, d'abord, de l'engagement déterminé de la Croatie sur la voie de la démocratie, de la paix et du développement. Cela justifie le soutien sans réserves de la France à la Croatie pour l'adhésion à l'Union européenne et sa satisfaction que l'accord de stabilisation et d'association ait pu être récemment signé.

De la même façon, cela justifie l'appui de la France à la candidature de la Croatie à l'OTAN. Par ailleurs, j'ai appelé l'attention des autorités croates sur l'importance que nous attachions à une bonne coopération avec le Tribunal Pénal International.

Nous avons également évoqué ce qui est l'inquiétude des Européens, à savoir la capacité de l'ensemble de la région de répondre à un impératif prioritaire qui est celui de la coopération régionale.

Enfin, nous avons évoqué naturellement nos relations bilatérales. Elles sont excellentes. Nos échanges sont en augmentation sensible, les investissements se présentent de mieux en mieux et

nous avons décidé de tout faire pour faciliter cette orientation.

Sur le plan culturel, enfin, grande satisfaction également pour notre coopération, notamment dans le domaine universitaire où elle s'est sensiblement approfondie.

Comme rien n'est parfait, j'insiste sur l'importance qu'il y a en Croatie à apprendre davantage le français dans les écoles.

Voilà, autrement dit, d'excellentes relations d'estime et d'amitié réciproques. C'est bien le message que j'étais venu apporter aux autorités croates, aujourd'hui, de la part de la France et du peuple français.

QUESTION - La question s'adresse à Monsieur le Président CHIRAC. Hier, à Bruxelles, on a défini le terrorisme, mais on n'a pas défini la différence entre le terrorisme et les guerres de libération. Or, à tous les endroits sur la planète, des guerres de libération, des conflits impliquant un combat pour la libération, sont menées. Pourriez-vous nous expliquer comment vous envisagez cette distinction ?

LE PRESIDENT - Vous savez, la guerre, c'est une très vieille tradition. Elle peut se faire dans la dignité ou dans l'indignité. Le terrorisme, ce n'est pas la guerre. C'est le crime. Rien ne le justifie. Rien ne peut l'excuser. Il doit être condamné et éradiqué d'où qu'il vienne. C'est d'ailleurs ce qu'a jugé à l'unanimité le Conseil de Sécurité lorsqu'il y a eu les actes d'agression contre New York et Washington. Alors, je ne veux pas faire la distinction que vous évoquez, elle me paraît dépourvue de sens. Une guerre, c'est une chose. Une négociation, c'est une autre chose. Et les actes de terrorisme, c'est une troisième. Ceux-là sont inacceptables.

QUESTION - Ma question concerne les relations économiques. Monsieur le Président MESIC a concédé qu'un certain nombre de questions restaient ouvertes. Je voudrais savoir si, sur le plan économique, vous avez abordé aussi des sujets concrets. A-t-il été question, précisément, d'entreprises françaises présentes en Croatie, par exemple Spie Batignolles ?

LE PRESIDENT MESIC - En marge de notre entretien, nous avons abordé la question de Spie Batignolles et des routes croates. Nous sommes parfaitement d'accord pour affirmer qu'il s'agit d'un problème qui doit être réglé entre les deux sociétés, entre la société Spie Batignolles, qui bénéficie d'une estime sur le plan international, et notre société, qui est entrée dans une relation contractuelle avec Spie Batignolles.

Nous affirmons que cette question ne doit pas entacher les relations entre la Croatie et la France et qu'elle ne le fera pas. Notre Premier Ministre a abordé cette question plus en détail. Nous sommes d'accord pour confirmer que cette question trouvera sa solution par voie de concertation. Je vous remercie.